



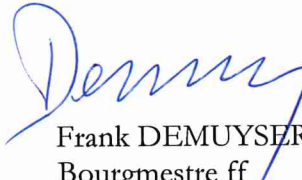
Commune de BERTRANGE

## AVIS DE PUBLICATION

En exécution de l'article 9.2. de la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, telle qu'elle a été modifiée dans la suite, il est porté à la connaissance du public que **la société SCHINDLER s.à.r.l., au nom et pour le compte de la COPROPRIETE DE LA RESIDENCE**, a introduit une demande d'autorisation relative à l'exploitation d'un ascenseur à Bertrange, 6 rue des Erables.

Bertrange, le 5 août 2022



  
Frank DEMUYSER  
Bourgmestre ff

  
Georges FRANCK  
Secrétaire

---


## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Bertrange certifie par la présente que l'avis ci-dessus relatif à la demande d'autorisation relative à l'exploitation d'un ascenseur à Bertrange, a été publié aux endroits prévus pour les affichages publics, à partir du 5 août 2022.



Bertrange, le 5 août 2022

  
Frank DEMUYSER  
Bourgmestre ff

  
Georges FRANCK  
Secrétaire